

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION SAISONNIERE

Préambule

Les présentes conditions de location se rapportent au lieu dit 'Le Domaine des Fargues' sur la commune de Sainte Foy de Longas.

Les documents intitulés 'Présentation générale' et 'Descriptif de la maison louée' sont donnés à titre indicatif. Ils ont été réalisés de toute bonne foi, mais n'engagent en rien le bailleur.

Le locataire devra se faire confirmer par écrit tous points du descriptif qu'il jugerait à ce point important qu'ils puissent remettre en cause son désir de louer dans l'hypothèse où ceux-ci ne devraient pas répondre à ses souhaits.

Seul, un document écrit et signé par le bailleur 'pour acceptation' pourra engager sa responsabilité en cette matière.

Dans les présentes conditions générales de location, les termes 'nous' et 'le bailleur' désignent les propriétaires du Domaine des Fargues et les termes 'vous' et 'le locataire' désignent le preneur.

Arrivée, départ

Les locations se font en principe du samedi au samedi : après réception des clés d'accès à notre bureau d'accueil, vous pourrez emménager dans votre maison à partir de 17 heures le jour de votre arrivée.

En fin de séjour, nous demandons de quitter le logement impérativement avant 10 heures le jour du départ.

Si vous prévoyez d'arriver après 20 heures, merci de nous prévenir en appelant le bureau au 0033 553 742391. Dans la mesure du possible, nous vous attendrons ou nous nous mettrons d'accord pour vous laisser accéder à la maison après 22 heures.

Consommations

Toutes nos maisons sont louées forfaitairement et sont incluses dans le prix les consommations de gaz, mazout, eau et électricité.

Dépôt de garantie

Nous vous demandons de verser une caution (chèque ou virement avec le solde de la location) ; cette somme, non productive d'intérêt et qui ne pourra en aucun cas être considérée comme le paiement d'une partie du loyer sera égale à 25 % du prix de la location et sera remise sous la forme d'un chèque daté du jour de la prise de possession des lieux et envoyé au bailleur deux mois avant la prise de location effective.

Il est également possible de remplacer ce chèque de caution par le dépôt de cette garantie sur le compte 755-4194514-93 des bailleurs

Ce chèque ou cette somme vous seront retournés dans les 15 jours qui suivent la fin de la location. Cette caution pourra servir à rembourser les dégâts éventuels ou couvrir les frais de nettoyage supplémentaire. A ce sujet, nous vous demandons de rendre la maison dans l'état de propreté dans laquelle vous l'avez trouvée.

Le nettoyage final est donc à effectuer par le locataire. Si nous estimons que la maison n'est pas propre et donc dans l'état dans lequel nous vous l'avons présentée, nous nous réservons le droit de déduire le coût de cette prestation de votre caution. A noter que sur place et en dehors des mois de juillet et août, il est possible de sous-traiter le nettoyage final de la maison, merci de vous renseigner à l'accueil.

Inventaire – Etat des lieux

A votre arrivée, nous vous guiderons jusqu'à votre maison et nous vous remettrons un formulaire d'inventaire /état des lieux détaillé : nous vous demandons de le compléter pour le lendemain avant 10 heures et de le remettre à notre bureau d'accueil : nous vous demandons de nous signaler au plus tôt tout manquement afin que nous puissions y remédier au plus vite.

Durant votre séjour, nous vous demandons de prendre toutes responsabilités et précautions nécessaires pour éviter tout dégât ou dégradation : vous veillerez à l'entretien normal du bien loué en bon père de famille. Les dommages et charges de remise en état seront à charge du locataire et seront prioritairement retenus sur sa caution.

Toute contestation ou remarque concernant le bien loué devra être signifié sur place dans les 2 jours suivant le début de la location.

Conditions de paiement

Toute location donne lieu au paiement d'arrhes égal à 25% du montant de la location au moment de la réservation et du solde au plus tard 2 mois avant le début de la location. Si la location est conclue moins de 2 mois avant la date d'arrivée, la totalité de la location est payable au moment de la réservation.

Une location n'est acquise qu'à deux conditions :

- d'une part, le renvoi du contrat de location dûment signé,
- d'autre part, le paiement de l'acompte sous forme de chèque barré annexé au contrat de location ou de versement sur le compte 755-4359712-03 ouvert aux noms des bailleurs.

Au cas où ces conditions ne seraient pas remplies, nous nous réservons le droit de disposer du bien.

